

Fiscalité

L'état se resserre autour des Suisses «clandestins»

Paris veut surtaxer les résidences secondaires. Cela pourrait pousser les «clandestins» installés en France voisine à se déclarer

Céline Garcin

Les Suisses propriétaires d'un logement en France devront peut-être mettre davantage la main au porte-monnaie. La France souhaite majorer de 20% la taxe d'habitation des résidences secondaires dans les «zones tendues», soit les régions dans lesquelles l'offre de logements est inférieure à la demande. L'agglomération Genève-Annemasse en fait évidemment partie. Les maires des communes concernées voient dans cette nouvelle mesure un outil pour inciter les 20 000 Suisses «clandestins» qui habitent dans le Genevois français à se déclarer.

Présentée en Conseil des ministres la semaine passée, la proposition vise initialement à lutter contre les «lits froids» dans les grandes agglomérations. Si elle est acceptée par l'Assemblée nationale, les communes auront dès lors le choix d'appliquer ou non cette majoration. Rien n'empêche les municipalités situées en dehors des zones dites «tendues» d'introduire, elles aussi, une surtaxe si elles le souhaitent.

Les «fausses résidences»

Sondés sur le sujet, les maires d'Annemasse et de Saint-Julien-en-Genevois se disent d'ores et déjà favorables à cette nouvelle mesure. Mais pour ces communes frontalières, la problématique est un peu différente. «A Annemasse, nous n'avons pas beaucoup de résidences secondaires dans lesquelles les gens viennent seulement en vacances», relève avec un brin d'ironie Christian Dupessey. Son homologue de Saint-Julien-en-Genevois, Antoine Vieillard, confirme: «Chez nous, il s'agit essentiellement de fausses résidences secondaires.»

Les deux édiles font allusion à la problématique des «clandestins», ces habitants qui vivent à l'année en France voisine tout en conservant leur adresse officielle en Suisse. Les études évaluent leur nombre à 20 000. En ne déclarant pas leur logement principal en France, ces résidents représentent un manque à gagner important pour les collectivités. Ils ne sont en effet pas comptabilisés



A Annemasse, le maire est favorable à la nouvelle mesure: «Nous n'avons pas beaucoup de résidences secondaires dans lesquelles les gens viennent seulement en vacances», relève-t-il. LUCIEN FORTUNATI

sés dans les versements financiers de Genève et de l'Etat français pour le développement des infrastructures communales, bien qu'ils bénéficient souvent pleinement des équipements locaux.

La surtaxe perçue sur les résidences secondaires permettrait-elle alors aux municipalités de compenser cette absence de revenus des «clandestins»? «Non, absolument pas», répond Antoine Vieillard. A Saint-Julien-en-Genevois, les recettes de ce nouvel impôt seraient environ de 25 000 euros (30 000 francs)

alors que le manque à gagner atteint un million d'euros (1,2 million de francs)... La vraie valeur ajoutée de la mesure serait qu'elle inciterait les gens à régulariser leur situation pour payer moins d'impôts.» Christian Dupessey parle, lui, d'une «arme pédagogique pour expliquer à ces personnes que c'est dans l'intérêt de tout le monde qu'elles déclarent leur résidence principale en France».

Peu d'impact

Paolo Lupo, vice-président de l'association Genevois sans frontière,

doute toutefois que la nouvelle mesure ait un réel impact sur la régularisation des Suisses «clandestins».

«Une augmentation de 20% de la taxe d'habitation correspond à quelques centaines d'euros par an, ce n'est pas énorme. Les personnes qui conservent une adresse officielle en Suisse ne le font généralement pas pour des raisons financières, mais avant tout pour garder leurs enfants scolarisés à Genève ou être sûres de toucher les indemnités chômage de l'Etat en cas de perte d'emploi.»

Mesure pour compter les «clandestins»

● Si la problématique des Suisses «clandestins» n'est pas nouvelle, aucune solution n'a pour l'heure été trouvée pour enrayer le phénomène. Le Conseil local de développement du Genevois français (CLD GF), qui se définit lui-même comme un «laboratoire d'idées au service du développement du Genevois français», appelle aujourd'hui les autorités locales à établir des «états estimatifs» de leur population résidente.

Concrètement, cela signifie que les communes évaluent elles-mêmes le nombre d'habitants qui vivent à l'année sur leur territoire. Comment? «Dans les petites collectivités, c'est facile, tout le monde se connaît», répond Peter Loosli, président du CLD GF. Dans les grandes



Peter Loosli
Président du CLD GF

municipalités, il faudra procéder à des estimations. On déterminera par exemple le nombre d'habitants dans un quartier précis puis on transposera les résultats sur l'ensemble de la commune pour avoir une vue globale.»

L'objectif est de permettre une comptabilisation plus exhaustive des habitants pour fixer les dotations globales de fonctionnement de l'Etat français et les compensations financières genevoises. Et ce, sans qu'ils soient obligés de se déclarer. «En réalisant ces estimations, les communes du

Genevois français auront ainsi des relevés chiffrés fiables à présenter à leur gouvernement et aux autorités genevoises. De quoi leur permettre de demander davantage d'argent pour le développement de leurs infrastructures», souligne Peter Loosli.

Pour rappel, consciente de l'important manque à gagner pour les collectivités locales, la députée du Genevois haut-savoyard Virginie DUBY-MULLER avait fait une proposition de loi au printemps 2013 visant à instaurer la déclaration obligatoire de domicile. L'Assemblée nationale l'avait rejetée. «C'est en effet contraire au principe de la liberté individuelle d'aller et venir, un principe inscrit dans la Constitution», conclut Peter Loosli. **C.G.**

Le 3e pilier jouit de règles assouplies

L'invité

Pierre Zumwald
Directeur général des Rentes Genevoises



Le 3e pilier 3a répond encore mieux aux besoins de prévoyance du frontalier.

Nous avons souvent évoqué la nécessité, outre le 1er et le 2e pilier, d'avoir une prévoyance sûre qui couvre, notamment, le risque de longévité. S'il existe plusieurs moyens d'y contribuer, la prévoyance liée, 3a, est souvent privilégiée puisqu'elle permet, en plus, d'obtenir des avantages fiscaux immédiats.

Une certaine rigidité existait toutefois dans ce produit passé l'âge de 59 ans pour les femmes et 60 ans pour les hommes, puisque le transfert de l'avoird'un pilier 3a d'une institution à une autre n'était plus admissible, ces fonds pouvant être retirés en tout temps et sans condition.

L'Office des assurances sociales (OFAS) a revu cette position et assoupli les règles depuis cet été. Ainsi, un assuré

peut transférer son avoir dans une institution qui offre des conditions plus avantageuses. Mais il peut surtout, avant l'échéance du contrat, opter pour une institution du 3e pilier qui lui offrira une sortie en rentes plutôt qu'en capital (passage d'un compte 3a à une police d'assurance 3a, par exemple). Il peut également utiliser son avoir du 3e pilier pour effectuer un rachat de cotisations dans une institution de prévoyance exonérée d'impôts (2e pilier).

Enfin, pour autant qu'une activité lucrative en Suisse puisse être justifiée, le frontalier pourra également prolonger l'échéance de son contrat 3a, jusqu'à cinq ans après l'âge ordinaire de la retraite. Cette demande de prolongation ne pourra se faire toutefois qu'avant l'échéance du contrat.

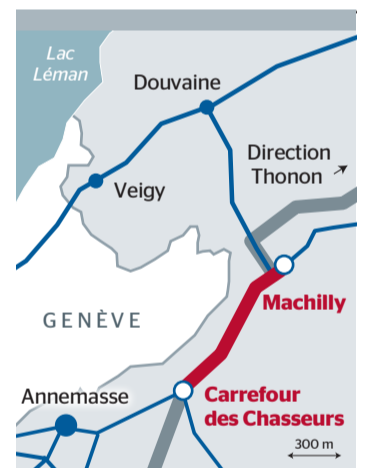
Ces nouvelles règles dans le domaine du 3a offrent ainsi aux frontaliers une souplesse et des perspectives nouvelles pour construire une prévoyance adaptée à leurs besoins, dans le respect des règles et accords en vigueur.

On circulera mieux en direction du Chablais

Les travaux entre Annemasse et Machilly sont terminés. On pourra circuler à 110 km/h sur ce tronçon

Il sera désormais plus facile de rejoindre le Chablais depuis Genève. La deuxième phase du projet de désenclavement de cette zone montagneuse située entre le Léman et la vallée de l'Arve vient de s'achever, trois ans après le début des travaux. Lundi, Georges-François Leclerc, préfet de la Haute-Savoie, et Christian Monteil, président du Conseil général de la Haute-Savoie, inaugureront l'élargissement à quatre voies de la route départementale reliant le carrefour des Chasseurs, près d'Annemasse, à Machilly. On pourra dès lors rouler à 110 km/h - au lieu de 90 km/h avant les travaux - sur ce tronçon de 8 km.

«C'est une grande avancée attendue par la population depuis longtemps», souligne Cécile Menu, porte-parole du Conseil général de Haute-Savoie. Cela permettra de fluidifier le trafic et de réduire le temps de trajet des automobilistes.»



Pour que le Chablais soit totalement désenclavé, deux tronçons sont encore à réaliser: la connexion A40-carrefour des Chasseurs, dont le tracé doit être arrêté par l'Etat, et la liaison Machilly-Thonon, dont les études sont actuellement en cours. Le Conseil général a obtenu pour cette dernière portion de route une concession de l'Etat avec mise à péage.

Pour rappel, la première phase du projet consistait en la construction du contournement routier de Thonon. L'ouvrage est en service depuis 2008. **C.G.**

Spéléologie



Ne vous êtes-vous jamais demandé ce qu'il y avait sous le Salève? Si la question vous taraude, foncez à la salle communale de Vovray-en-Bornes vendredi à 20 h. La Maison du Salève y propose une rencontre avec deux spéléologues, André et Agnès Collin, et la projection du film *Dans les entrailles du Salève, l'origine de la source des Eaux-Belles d'Etrembières*. **C.G.**

Conférence La frontière est-elle un terrain d'innovation?

Une conférence sur la frontière en tant que «territoire innovant» aura lieu vendredi à 14 h à l'Institut d'administration des entreprises situé à Annecy-le-Vieux. Des experts universitaires et représentants du monde entrepreneurial d'Alsace, de Franche-Comté, du Pays basque et des Pays de Savoie expliqueront comment ils collaborent avec leurs voisins allemands, espagnols ou suisses pour un développement économique harmonieux des zones frontalières. **C.G.**

Parking-relais

500 mille

Cinq cent mille euros, soit plus de 600 000 francs. C'est la somme que le Conseil général de la Haute-Savoie s'est engagé à verser auprès des collectivités pour la réalisation de quatre parkings-relais (P+R). Les futurs ouvrages se situeront sur les communes de Sillingy (vers Annecy-le-Vieux), Jonzier-Epagny (près de Valleiry), Frangy (entre Bellegarde et Annecy) et Beaumont (à côté de Neydens). **C.G.**

Entreprises Début du 8e Forum sur l'implantation en Suisse

Le 8e Forum sur l'implantation en Suisse ouvre ses portes vendredi dans les locaux d'UBS Acacias, à Genève. L'occasion pour les entrepreneurs de se faire conseiller par des experts sur les différentes phases et problématiques de leur projet d'implantation, le matin lors d'une session plénière et l'après-midi en rendez-vous individuels. Depuis son lancement en 2007, cette plate-forme d'informations a soutenu plus de 280 projets en Suisse. **C.G.**

Saut-frontières

Barjaquer ou bavarder «Ah qu'est-ce que tu barjaques!» lance Valentine à sa copine Emilie, pendue au téléphone depuis bientôt une heure. «Non, pas Barjac, Alès», chuchote celle-ci, qui pense que son amie genevoise lui demande une fois de plus dans quelle ville ses parents ont une maison de vacances. «A l'aise? Alors ça, c'est sûr que t'es à l'aise! s'empare immédiatement Valentine. Sans gêne, je dirais même! Une heure que je t'attends à rien faire!» Ne vous méprenez pas: les Genevois ne sont pas agressifs par nature. Sauf si on ne comprend pas leur patois. **C.G.**

